

Québec, le 7 octobre 2014

Madame Odile Béland  
Ministère des Transport  
Direction de Laval-Mille-Îles  
1725, boul. Le Corbusier  
Laval (Québec) H7S 2K7

Objet : Projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport  
collectif à Laval et Bois-des-Filion  
**Questions complémentaires du 7 octobre 2014**

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses **d'ici le 9 octobre prochain** compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission

p.j Annexe de questions de la commission du BAPE du 7 octobre 2014

## Annexe de questions de la commission du BAPE du 7 octobre 2014

1. Afin de favoriser le transport actif lors de la planification d'un projet routier, quelles sont les conditions qui permettraient la circulation des vélos sur les voies?
2. Comment prenez-vous en compte les perspectives de changement climatique dans le design du projet?
3. Expliquez comment, une fois le projet complété, se ferait l'accès à partir du corridor de l'autoroute 19 au « Smart Center » situé sur le boulevard Henri-Bourassa à Laval au nord-est de l'intersection A19-A440?
4. Il est mentionné dans l'addenda 1 – Réponses aux questions et commentaires du MDDEFP (PR5.1) que la conception de l'éclairage serait conforme aux normes du MTQ. Veuillez nous présenter ces normes et indiquer les mesures que vous comptez mettre en place pour réduire la pollution lumineuse.
5. L'analyse des solutions réalisée dans l'étude d'opportunité suggère qu'un aménagement d'une route bidirectionnelle comme celui de la route 335 générerait bon nombre d'accidents avec dommage matériel ou corporel (légers, mortels ou accidents causant des blessures graves). Selon les différentes catégories d'accidents, veuillez déposer les statistiques d'accidents pour les 10 dernières années sur l'A-335/A19 et sur le boul. des Laurentides, et ceux anticipés selon l'aménagement retenu dans le corridor de l'autoroute 19.
6. Quels enseignements tirez-vous de vos expériences sur le contrôle ou l'éradication des espèces envahissantes aux abords des autoroutes et routes nationales? Quels sont les recherches en cours sur le sujet?
7. Votre ministère affirme que pour protéger les milieux humides ou boisés des embruns salins, « il pourrait être pertinent d'aménager des haies arbustives ». Qu'entendez-vous par cette affirmation? Quelle est l'expérience du MTQ en la matière?
8. Il est mentionné dans l'étude d'impact que la modification du régime hydrique en bordure des nouvelles infrastructures puisse entraîner un dépérissement de certaines espèces ou l'assèchement progressif de certaines portions de milieux humides. Veuillez détailler davantage?
9. Veuillez résumer les orientations du Gouvernement du Québec en matière de transport collectif et actif?
10. Quel est le niveau d'incertitude associé aux prédictions de mesures sonores? Est-il arrivé de devoir revoir ou corriger une situation? Comment procédez-vous dans de telles situations?
11. Quels sont les mécanismes que compte mettre en place votre ministère pour communiquer avec la communauté pendant la période de construction et d'exploitation? Veuillez déposer votre plan de communication.

12. Quelle est l'expérience du MTQ au regard de la compensation des GES de la construction d'autoroutes ou d'échangeurs? Quelles mesures devraient être mises en place pour avoir un bilan de GES sans émission dans le cadre de ce projet?
13. Il est mentionné à la page 40 de l'étude d'impact « que le trafic de véhicules lourds n'est pas un enjeu sur le corridor à l'étude ». Est-ce que la situation pourrait changer et devenir problématique à la suite du parachèvement de l'autoroute 19?
14. Comment qualifieriez-vous les conditions de circulation actuelles en périodes de pointe du matin et de l'après-midi au nord du boulevard industriel? Quels seraient les principaux générateurs de déplacements qui seraient susceptibles de rendre la circulation plus difficile à cet endroit dans le futur?
15. Veuillez nous fournir les DJMA les plus récents ainsi que les prévisions de débits à l'horizon 2026 pour le tronçon routier situé au nord du boulevard industriel à Bois-des-Filion.
16. Dans la réponse à la question 62 de la section 5.4.2 du PR5.1 *Affectation du territoire et orientations d'aménagement* vous mentionnez : “*Cet objectif du PMAD vise principalement l'amélioration des conditions de circulation des camions pour le transport des marchandises et l'amélioration du transport des personnes par l'implantation de mesures préférentielles au transport en commun ou par une optimisation de la capacité routière, selon les caractéristiques du milieu*”. Comment définissez-vous une “optimisation de la capacité routière”?
17. La nature et l'ampleur des travaux liés au parachèvement de l'autoroute 19 créent une opportunité pour amener les gens à utiliser le transport en commun.
  - a. Quelles sont les mesures que vous avez prévues pour inciter cette modification de pratique dès le début des travaux?
  - b. Le stationnement incitatif sera-t-il construit dès le début du projet?
  - c. Un circuit de bus sera-t-il mis en place durant les travaux pour réduire les désagréments causés par la construction?
18. Quels seraient les avantages de la réalisation d'une voie réservée sur l'autoroute 19 qui se prolongerait jusqu'à Montréal?
19. Quels sont les aménagements spécifiques dédiés à la voie réservée pour le transport collectif à l'intersection de l'autoroute 19 et du boulevard Saint-Martin? Illustrer en vous servant d'une figure.
  - a. Veuillez nous fournir une évaluation des temps de transport entre différents points d'origine du bassin exclusif de transport en commun et les stations de métro de Laval ou de Montréal? Veuillez les comparer aux temps requis en automobile?
20. Veuillez comparer la durée moyenne d'un trajet en heure de pointe effectué en transport en commun ou en automobile pour traverser l'île de Laval en empruntant respectivement la route 335/A19, l'A13, l'A15, l'A25, le boulevard Curé-Labelle et le boulevard des Laurentides?

21. Veuillez présenter graphiquement l'évolution depuis 1990, par secteur municipal du bassin d'étude, en période de pointe du matin et sur une période de 24 h :
  - a. Du nombre total de déplacements, tout mode de transport confondu
  - b. Du nombre total de déplacements du transport collectif
  - c. De la part modale du transport en commun et des modes actifs
22. Le parachèvement de l'autoroute 19 ne serait-il pas susceptible de déplacer le problème de congestion routière au nord du boulevard industriel à Bois-des-Filion où la route se rétrécit à deux voies (une dans chaque direction)?
23. Veuillez présenter le mécanisme mis en place sur l'autoroute 31 pour permettre aux agriculteurs de circuler sur cet axe autoroutier ? (Référence : M. Denis Fafard et Mme Odile Béland, DT2, p.75 et 76; PR3.2, Annexe A-4,
24. Pourquoi le fort développement dans l'ouest de Terrebonne a-t-il été exclu du scénario tendanciel des déplacements automobiles en période de pointe pour l'horizon 2026?
25. Veuillez déterminer les émissions de GES en 2026 selon le scénario sans intervention.